



Caisse paritaire de prévoyance de
l'industrie et de la construction
Genève

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
sur les comptes annuels 2024



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1202 Genève
Téléphone : +41 58 792 91 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.



Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Jaquet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Théodoloz', with a long horizontal stroke extending to the right.

Romain Théodoloz
Expert-réviseur agréé

Genève, le 18 juin 2025

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

**CAISSE PARITAIRE DE PREVOYANCE
DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSTRUCTION**

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2024

Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction

Bilan au 31 décembre

		2024	2023
ACTIF			
Notes			
Placements			
Liquidités et placements à terme		29 324 137,85	16 174 093,33
Créances/débiteurs		10 908 122,69	10 658 379,14
Titres		536 492 129,15	544 472 839,71
Prêts hypothécaires		7 388 467,67	10 753 584,96
Dépréciation sur prêts hypothécaires	6.7.3.	-3 634 882,71	-7 000 000,00
Immobilier direct		248 667 127,38	245 643 942,90
Fonds immobiliers		182 744 625,00	180 492 129,00
Autres placements (placements alternatifs)		212 040 842,50	191 847 576,13
Total des placements		1 223 930 569,53	1 193 042 545,17
Compte de régularisation actif	7.1.	1 157 589,71	729 937,66
Total de l'actif	6.4.	1 225 088 159,24	1 193 772 482,83
PASSIF			
Dettes			
Prestations de libre passage et rentes (paiements en retour)		21 923,04	23 853,07
Autres dettes		-	-
Total des dettes		21 923,04	23 853,07
Compte de régularisation passif	7.1.	2 432 746,12	2 744 376,11
Provisions non techniques		-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs/invalides	5.4. / 5.6.	595 141 151,64	613 405 536,67
Capital de prévoyance des retraités	5.5. / 5.6.	329 125 942,00	322 961 332,00
Provision technique (longévité)	5.7. / 5.9.	7 776 000,00	5 834 000,00
Provision taux de conversion favorable		38 925 000,00	37 689 000,00
Provision de fluctuation des risques	5.1.	5 400 000,00	5 400 000,00
Provision abaissement taux d'intérêt technique		-	-
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques		976 368 093,64	985 289 868,67
Réserve de fluctuation de valeur	6.3.	215 900 000,00	205 714 384,98
Fonds libres			
Situation en début d'exercice		-	-
Excédent des charges (-) / Excédent des produits (+)		30 365 396,44	-
Total des fonds libres		30 365 396,44	-
Total du passif		1 225 088 159,24	1 193 772 482,83

Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction

Compte d'exploitation se terminant au 31 décembre

	2024	2023
Notes		
Cotisations des salariés	23 567 752,50	24 162 113,60
Cotisations des employeurs	23 567 752,45	24 162 113,60
Cotisations de tiers	1 600 655,30	1 726 889,15
Primes uniques et rachats	6 000,00	144 010,25
Cotisations supplémentaires des employeurs (intérêts moratoires)	41 125,41	64 392,76
Amortissement (-) / recouvrement (+) de cotisations	-47 500,11	-135 687,01
Subsides du Fonds de garantie	-	-
Cotisations et apports ordinaires et autres	48 735 785,55	50 123 832,35
Apports de libre passage	8 976 744,77	7 425 589,86
Remb. de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	330 413,34	53 041,95
Prestations d'entrée	9 307 158,11	7 478 631,81
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	58 042 943,66	57 602 464,16
Rentes de vieillesse	-16 559 141,10	-15 797 738,81
Rentes de survivants	-5 396 593,54	-5 344 477,40
Rentes d'invalidité	-6 594 124,70	-6 658 259,35
Prestations en capital à la retraite	-28 260 796,01	-18 661 697,58
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1 132 739,55	-802 900,00
Prestations réglementaires	-57 943 394,90	-47 265 073,14
Prestations de libre passage en cas de sortie	-26 338 762,43	-21 955 427,80
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-3 698 637,93	-3 387 764,57
Prestations de sortie	-30 037 400,36	-25 343 192,37
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-87 980 795,26	-72 608 265,51
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance des assurés actifs/invalides	30 271 801,68	16 537 887,44
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance des retraités	-6 164 610,00	-2 854 069,00
Constitution (-) / dissolution (+) de provision technique (longévité)	-1 942 000,00	-1 958 000,00
Constitution (-) / dissolution (+) de provision taux conversion favorable	-1 236 000,00	-1 188 000,00
Constitution (-) / dissolution (+) de provision fluctuation des risques	-	-
Rémunération du capital épargne	-12 007 416,65	-10 507 433,45
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques	8 921 775,03	30 384,99
Prestations d'assurance (avances pour rentes)	57 163,60	57 163,60
Prestations d'assurance (stop loss)	-	-
Part aux bénéfices de la compagnie d'assurance	-	-
Produits de prestations d'assurance	57 163,60	57 163,60
Assurance : primes de risque	-	-
Contributions au Fonds de garantie	-288 586,45	-311 789,10
Charges d'assurance	-288 586,45	-311 789,10
Résultat net de l'activité d'assurance	-21 247 499,42	-15 230 041,86

Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction

Compte d'exploitation se terminant au 31 décembre

	2024	2023
Notes		
Résultat net de l'activité d'assurance (report)	-21 247 499,42	-15 230 041,86
Produit brut des liquidités et placements sur la marché monétaire	6.7.1. 126 752,17	156 723,17
Produit brut des titres	6.7.2. 35 518 949,55	35 166 010,32
Produit brut des prêts hypothécaires	6.7.3. 13 138,00	166 710,41
Produit brut de l'immobilier direct	6.7.4. 13 280 695,13	-1 849 943,13
Produit brut des fonds immobiliers	6.7.5. 6 682 242,79	2 595 545,09
Produit brut des autres placements (infrastructures et alternatifs)	6.7.6. 21 618 282,85	1 438 883,48
Constitution (-) / Dissolution (+) de dépréciation sur prêts hypothécaires	6.7.3. -	2 000 000,00
Frais d'administration de la fortune	7.2. -13 714 392,80	-12 405 309,80
Résultat net des placements	63 525 667,69	27 268 619,54
Autres produits	7.3. -	-
Frais de courtage	-	-
Honoraires organe de revision	-17 836,50	-50 080,50
Honoraires expert prévoyance	-114 325,80	-14 108,70
Emoluments de surveillance	-23 081,95	-20 610,95
Frais généraux	7.4. -1 571 912,56	-1 613 014,74
Frais d'administration	-1 727 156,81	-1 597 814,89
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	40 551 011,46	10 440 762,79
Constitution (-)/dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	-10 185 615,02	-10 440 762,79
Excédent des produits (+) / charges (-)	30 365 396,44	-

1. Base et organisation

1.1. Forme juridique, but et siège social

Sous la dénomination "Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)", (ci-après : la Fondation), il existe une fondation au sens des articles 80 ss CC, 331 CO et 48 al. 2 LPP, dont le siège social est à la rue de Malatrex 14 à Genève.

La Fondation a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'exécution pour les collaborateurs exerçant une activité au sein des entreprises de la construction du canton de Genève, ainsi que pour leurs ayants droit et leurs survivants. Elle les prémunit contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès.

La Fondation peut offrir des prestations de prévoyance allant au-delà des prestations minimales légales.

Pour atteindre son but, la Fondation peut conclure des contrats d'assurance.

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

La Fondation est inscrite dans le registre de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, ASFIP Genève sous le N° GE-1316 et est affiliée au Fonds de garantie LPP sous le N° GE205.

1.3. Acte de fondation et règlements

- Acte de fondation du 6 avril 1982, modifié le 21 juin 2023
- Statuts, dernière modification le 21.06.2023, approuvée par l'ASFIP le 29.02.2024
- Règlement de prévoyance du 1^{er} janvier 2025, modifié le 11 décembre 2024
- Règlement d'organisation du 1^{er} janvier 2024, approuvé le 12 décembre 2023
- Règlement de placement du 1^{er} janvier 2021, approuvé le 9 décembre 2020
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 31 décembre 2024
- Règlement sur la liquidation partielle du 1^{er} janvier 2005, modifié le 26 mai 2011

1.4. Organe de gestion paritaire / Personnes autorisées à signer

➤ Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeurs

- (*) L'Hôte Pierre-Alain
- Berchten Olivier
- Erny Bernard
- Maccaud Jean-Claude
- Mandola Renato
- (*) Maulini Nicolas
- (*) Meynet Erick
- Pino Angelo
- Spinelli Laurent
- (*) Tschudin Thomas

Représentants des employés

- (*) Ferrari Aldo
- De Carvalho Figueiredo Joao
- Engenheiro José
- Gesti Franquesa Joan
- Horner Thierry
- Inacio Sebastiao José
- Iria Guerra Antonio
- (*) Leite Pedro
- (*) Malinovski Martin
- (*) Ruiz Céspedes Rodrigo

(*) *Membres du Bureau du Conseil*

Liste des personnes habilitées à signer

<u>Nom / prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Mode de signature</u>
L'Hôte Pierre-Alain	Représentant des employeurs (Président)	Collective à deux
Maulini Nicolas	Représentant des employeurs	Collective à deux
Meynet Erick	Représentant des employeurs	Collective à deux
Tschudin Thomas	Représentant des employeurs	Collective à deux
Ferrari Aldo	Représentant des bénéficiaires (Vice-président)	Collective à deux
Leite Pedro	Représentant des bénéficiaires	Collective à deux
Malinovski Martin	Représentant des bénéficiaires	Collective à deux
Ruiz Cespedes Rodrigo	Représentant des bénéficiaires	Collective à deux
Buchs Jim	Administration	Collective à deux
Da Silva Carla	Administration	Collective à deux
Oberson Claude	Administration	Collective à deux
Wenger Murielle	Administration	Collective à deux

1.5. Expert agréé en prévoyance professionnelle, organe de révision, conseiller, autorité de surveillance

- Expert titulaire du mandat (cocontractant) : Pittet Associés SA, Genève
- Expert exécutant : Monsieur Bernard Romanens
- Organe de révision : PricewaterhouseCoopers SA, Genève
- Conseiller institutionnel : Coninco Explorers in finance SA, Vevey
- Autorité de surveillance : Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, ASFIP Genève.

1.6. Employeurs affiliés

- Entreprises soumises aux conventions collectives de travail de l'industrie et de la construction ou, sur décision du Conseil de fondation, les entreprises non soumises aux conventions collectives de travail dans le cadre des métiers susmentionnés.

	31.12.2023	Affiliation 2024	Départ 2024	31.12.2024
Employeurs affiliés	887	+8	-40	855

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

<u>Membres actifs</u>	31.12.2023	Entrée 2024	Sortie 2024	31.12.2024
Hommes	6'043	+875	-1'109	5'809
Femmes	66	+11	-27	50
Total	6'109	+886	-1'136	5'859

<u>Bénéficiaires de rentes</u>	31.12.2023	Entrée 2024	Sortie 2024	31.12.2024
Rentes de vieillesse	1'190	+90	-29	1'251
Rentes de survivants (veufs et veuves)	638	+26	-25	639
Rentes de conjoints divorcés	3	0	0	3
Rentes d'invalidité	440	+35	-66	409
Rentes d'enfants	221	+54	-44	231
Total	2'492	+205	-164	2'533

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance est un plan en primauté de cotisations et se fonde sur le règlement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Le droit à la rente de vieillesse prend naissance au jour de la retraite réglementaire selon l'AVS et s'éteint à la fin du mois au cours duquel le bénéficiaire décède.

Le montant de la rente de vieillesse est calculé en pourcent de l'avoir de vieillesse constitué au jour de la retraite réglementaire.

Une retraite anticipée est possible dans les 5 ans précédant la retraite réglementaire. Le montant de la retraite anticipée est calculé en pourcent de l'avoir de vieillesse constitué au jour de la fin des rapports de service. Le taux de conversion est réduit actuariellement, en fonction de l'âge de l'assuré.

Les prestations d'invalidité sont calculées en pourcent du capital simulé à l'âge de la retraite sans intérêt, celles des survivants en pourcent de la rente d'invalidité.

Le salaire cotisant correspond au salaire annuel AVS.

3.2. Financement, méthodes de financement

Cotisation de l'assuré

La cotisation de l'assuré est calculée en pourcent du salaire cotisant. Les taux de cotisations fixes pour les ouvriers et les contremaîtres sont mentionnés en annexe du règlement.

Cotisation de l'employeur

Le montant annuel de la cotisation de l'employeur est égal à la somme des cotisations versées par ses assurés.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Le Conseil de fondation peut décider de prestations particulières en fonction de la situation financière de la Fondation.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

4.2.1. Titres

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés respectivement dans les rubriques "Plus-values" ou "Moins-values sur titres".

4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges éventuels en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année.

Les bénéfices et pertes sur cours en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

4.2.3. Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

4.2.4. Immeubles

Le parc immobilier de la Fondation est composé de 20 immeubles en nom, soit 14 immeubles à loyers libres, 4 immeubles en régime HM et 2 immeubles en régime LUP (logement d'utilité publique). L'immeuble Troinex/Dottrens a été vendu en janvier 2024. L'immeuble de Perly/St-Julien a été livré en août 2024. La CPPIC investit également dans 14 fonds et fondations immobiliers.

Les immeubles sont évalués annuellement par un expert selon la méthode D.C.F. La valeur des immeubles de l'exercice courant est celle estimée par l'expert au 31 décembre de l'année précédente.

La valeur des parts investies dans les fonds et fondations immobiliers est fournie par ceux-ci au 31 décembre de l'année en cours.

Les plus ou moins-values sur les investissements immobiliers sont comptabilisées dans les rubriques "Produit brut de l'immobilier direct" et "Produit brut des fonds immobiliers".

Les besoins pour rénovation sont pris en compte dans le calcul des valeurs de rendement.

4.2.5. Capitaux de prévoyance et réserves techniques

Les capitaux de prévoyance et les réserves techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes et des bases techniques reconnus.

4.2.6. Réserve de fluctuation de valeur

Les besoins en réserve de fluctuation de valeur découlent d'une analyse basée sur un rapport du consultant institutionnel, CONINCO Explorers in finance SA.

A la date du bouclage, le besoin idéal en réserve de fluctuation de valeur se monte à Fr. 215'900'000.- (Fr. 214'200'000.- en 2023).

Le solde de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à Fr. 215'900'000.- au 31 décembre 2024.

4.2.7. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs se fait aux valeurs nominales.

4.3. Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes comptables d'évaluation n'a été enregistrée en 2024 par rapport à 2023.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurance

La Fondation est une institution de prévoyance autonome et supporte elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité depuis le 1^{er} janvier 2004.

Une provision s'élevant à Fr. 5'400'000.- a été constituée sur demande de l'expert en prévoyance professionnelle afin de faire face à un risque majeur de demandes d'invalidité.

5.2. Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Il n'y a pas d'actifs ni de passifs de contrats d'assurance. Les prestations proviennent des pensionnés de la Fondation de prévoyance PRELCO, en vigueur lors de la reprise de cette fondation par la CPPIC au 1^{er} janvier 2004. Il reste encore deux assurés en 2024.

5.3. Total des avoirs de vieillesse LPP

Taux minimal fixé par le Conseil Fédéral

Au 31.12.2023	490'368'488.25	1.00%
Bonifications	28'202'544.60	
Apports	7'934'660.59	
Intérêts	5'786'261.55	
./. Sorties	-59'964'781.59	
Total au 31.12.2024	472'327'173.40	1.25%

5.4. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne

2024

2023

Capitaux d'épargne au 01.01.	613'405'537	619'435'991
Cotisations épargne salariés	15'463'360	15'817'937
Cotisations épargne employeurs	15'463'360	15'817'937
Autres apports et cotisations (compl. LPP / tiers)	8'676'499	5'127'298
Primes uniques et rachats	6'000	144'010
Apports de libre passage	8'976'745	7'425'590
Remb. versements propriété du logement / divorce	330'413	53'042
Prestations de libre passage à la sortie	- 26'338'762	- 21'955'428
Versements anticipés propriété logement / divorce	- 3'698'638	- 3'387'765
Prestations en capital à la retraite	- 28'260'796	- 18'661'698
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 1'132'740	- 802'900
Dissolution capitaux suite retraite	- 18'129'568	- 15'279'389
Dissolution capitaux suite décès / invalidité	- 1'627'675	- 836'521
Rémunération des capitaux d'épargne	12'007'417	10'507'433
Capitaux d'épargne au 31.12.	595'141'152	613'405'537

La rémunération des capitaux d'épargne est fixée par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la Fondation.

Pour l'exercice concerné, la rémunération a été fixée à **2.50%** (exercice 2023 2.00%).

5.5. Evolution du capital de prévoyance des retraités

2024

2023

Capital de couverture au 01.01.	322'961'332	320'107'263
Rentes versées	- 28'549'859	- 27'765'314
Dissolution réserve adaptation bases techniques	--	--
Adaptation au nouveau calcul au 31.12. (y compris apports des capitaux de nouveaux retraités)	34'714'469	30'619'383
	329'125'942	322'961'332

5.6. Détail des capitaux de prévoyance

Actifs / Invalides	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Comptes épargne des actifs	526'362'736	538'345'661
Comptes épargne des invalides	68'778'416	75'059'876
Total	595'141'152	613'405'537

Rentiers	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Rentes de retraite	218'319'021	207'801'570
Rentes de conjoint survivant	66'256'810	67'275'838
Rentes de conjoint divorcé	403'108	413'901
Rentes d'invalidité	39'975'595	43'518'294
Rentes d'enfants de retraités	326'508	86'498
Rentes d'enfants d'invalides	2'809'815	2'860'574
Rentes d'orphelins	1'035'085	1'004'657
Total	329'125'942	322'961'332

5.7. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

La provision de longévité est destinée à financer le coût de l'adaptation future des bases techniques lié à l'évolution de la longévité. Compte tenu de l'application des nouvelles tables de mortalité LPP 2020 pour l'évaluation des engagements actuariels des rentiers, une provision à hauteur de 2.00% des réserves mathématiques a été constituée.

La provision pour taux de conversion favorable a pour but de financer le coût des nouvelles retraites issu de l'application d'un taux de conversion réglementaire favorable en vertu des bases techniques utilisées. Suite à l'augmentation attendue du coût des nouvelles retraites sur un horizon de 10 ans, une attribution complémentaire de Fr. 1'236'000.- a été portée à la réserve.

La provision de fluctuation des risques a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité et de décès dans le domaine des assurés actifs. Selon les constats de l'expert relatifs au coût des risques invalidité de l'année 2024, cette provision représente 100% de l'objectif maximum défini. Elle n'a donc pas été ajustée au 31.12.2024.

<u>Provision technique</u>	<u>Au 31.12.2023</u> <u>en CHF</u>	<u>Ajustement</u> <u>2024</u>	<u>Au 31.12.2024</u> <u>en CHF</u>
Provision pour taux de conversion favorable	37'689'000.-	+ 1'236'000.-	38'925'000.-
Provision technique de longévité	5'834'000.-	+ 1'942'000.-	7'776'000.-
Provision de fluctuation des risques	5'400'000.-	.-	5'400'000.-
Total	48'923'000.-	+ 3'178'000.-	52'101'000.-

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie par Pittet Associés SA au 31 décembre 2023.

Celle-ci conclut que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales, et que la situation actuarielle et financière de la Fondation est positive au 31 décembre 2023, avec un degré de couverture selon l'OPP2 de 120.9%.

1) Il est attesté que :

- 1) L'équilibre financier de la Fondation est assuré à la date de l'expertise compte tenu de son financement courant, des taux de cotisation réglementaires, du niveau de performance attendu et du plan de prévoyance en vigueur.
- 2) Avec un degré de couverture légal de 120.9% à fin 2023, la Fondation est en mesure de garantir ses engagements. La réserve de fluctuation de valeurs ayant atteint 96% de son objectif, la capacité au risque de la Caisse est bonne.
- 3) Les provisions techniques constituées à fin 2023 sont conformes aux exigences réglementaires.
- 4) Le taux d'intérêt technique de 2.0% est adéquat compte tenu de l'espérance de rendement évaluée à 3.5%, du faible risque de liquidation et de la bonne capacité de risque de la Caisse.

2) Les recommandations suivantes ont été adoptées par le Conseil de Fondation durant sa séance du 11 décembre 2024 :

- 1) Maintenir l'application des tables LPP 2020 (P2020) et conserver le chargement annuel de 0.5% pour la constitution de la provision de longévité.
- 2) Maintenir le taux d'intérêt technique appliqué de 2.0%.
- 3) Maintenir le taux de conversion actuel tout en renforçant le financement des retraites :
 - Augmenter le financement annuel de la provision pour taux de conversion favorable à 1.45% des salaires assurés; aucune augmentation du taux de cotisation n'est recommandée, le financement complémentaire nécessaire étant couvert par la marge attendue sur cotisations.
- 4) Modifier le règlement sur les passifs de nature actuarielle afin d'adapter le financement de la provision pour taux de conversion favorable.

La prochaine expertise est prévue au 31 décembre 2026.

5.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Table de mortalité	LPP 2020
Taux technique	2.0%
Majoration pour augmentation de l'espérance de vie	0.5% de la réserve mathématique par an (soit 2.0% au 31.12.2024)

5.10. Modifications des bases techniques et hypothèses

Conformément aux recommandations de l'actuaire, le Conseil de Fondation a décidé, durant sa séance du 11 décembre 2024, de maintenir les tables actuarielles LPP 2020 et de conserver le chargement annuel de 0.5% pour la constitution de la provision de longévité. Le taux d'intérêt technique appliqué de 2.0% est maintenu.

5.11. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fortune nette de prévoyance (A)	1'222'633'490	1'191'004'254
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (B)	976'368'094	985'289'869
Réserve de fluctuation de valeur (C)	215'900'000	205'714'385
Excédent technique (A – B – C) *	30'365'396	-. -
Degré de couverture légal (A/B)	<u>125.2%</u>	<u>120.9%</u>

* Un excédent technique positif constitue des fonds libres, un excédent technique négatif un découvert.

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements**6.1. Organisation des placements, règlement de placement**

Le Conseil de fondation est responsable des placements.

Il a établi un règlement de placement qui définit la gestion de la fortune et les compétences du Bureau et de l'administration qui sont chargés d'administrer la fortune sur la base des recommandations du conseiller institutionnel.

6.2. Utilisation des extensions des limites de placement avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la Fondation, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

La Fondation a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme. L'utilisation de véhicules de placement efficaces et le maintien de l'allocation stratégique à travers des rééquilibres forment la base de la stratégie de placement.

La Fondation analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation. La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs par opposition à des mandats globaux. La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux.

La Fondation respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 avec l'exception suivante. Conformément à son règlement de placement, elle a étendu ses possibilités de placement, au sens de l'article 50 alinéa 4 OPP 2, au niveau de son exposition en immobilier et en placements alternatifs (voir point 6.4). Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en immobilier et en placements alternatifs contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme sans augmentation des risques. Le Conseil de fondation considère que les principes de sécurité et de répartition du risque de l'article 50 OPP 2 sont respectés dans le cadre de ces extensions.

Une attestation de conformité du conseiller institutionnel sur l'extension des possibilités de placement est jointe à la fin de la présente annexe.

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les besoins en réserve de fluctuation de valeur découlent d'une analyse basée sur un rapport du conseiller institutionnel.

Un premier montant minimal est estimé pour compenser un risque de fluctuation négative de cours sur un horizon de 1 an.

Ce montant ressort de la probabilité que l'actif enregistre un résultat négatif et prend en compte la rémunération du passif.

Un deuxième montant (risque majeur) et un troisième montant (couverture idéale) sont également évalués.

C'est ce troisième montant qui figure comme objectif dans le tableau ci-dessous.

Ces trois montants sont calculés selon les statistiques de performances négatives des 12 dernières années et correspondent à une probabilité de réalisation de 68.3% pour le 1^{er} montant, de 95.5% pour le 2^{ème} montant et de 99.7% pour le 3^{ème} montant.

<u>Calcul</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Réserve de fluctuation de valeur au 1.1.	205'714'385	195'273'622
Attribution/dissolution du compte d'exploitation	10'185'615	10'440'763
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	215'900'000	205'714'385
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	215'900'000	214'200'000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	-.-	- 8'485'615

6.4. Présentation des placements par catégorie

	31.12.2024				31.12.2023
	Montants	Allocation actuelle	Allocation stratégique	Limites OPP 2	Montants
Liquidités et placements sur le marché monétaire	29'324'137.85	2.39%	2.50%		16'174'093.33
Comptes bancaires	18'216'620.71				9'202'983.34
Avoirs envers la Caisse AVS	11'107'517.14				6'971'109.99
Créances	10'908'122.69	0.89%	0.00%		10'658'379.14
Impôts immobiliers	0.00				0.00
Prestations à restituer	32'637.40				98'962.21
Débiteurs (CCB-FER)	9'200'038.94				8'641'525.11
Comptes courants régies/assurance	601'949.27				825'297.87
Impôts anticipés à récupérer	1'073'497.08				1'092'593.95
Obligations	152'497'300.15	12.45%	12.50%		154'526'179.71
Dette suisse	30'945'923.15	2.53%	2.50%		30'578'218.71
Dette étrangère	121'551'377.00	9.92%	10.00%		123'947'961.00
Actions	331'663'654.00	27.07%	27.50%	50.00%	340'277'920.00
Francs suisses	177'374'505.00	14.48%	15.00%		178'879'593.00
Monnaies étrangères	154'289'149.00	12.59%	12.50%		161'398'327.00
Obligations convertibles	52'331'175.00	4.27%	4.00%		49'668'740.00
Total oblig., actions, conv.	536'492'129.15				
Prêts hypothécaires	3'753'584.96	0.31%	3.00%	50.00%	3'753'584.96
Prêts hypothécaires bruts	7'388'467.67				10'753'584.96
./ Dépréciation	-3'634'882.71				-7'000'000.00
Immeubles en Suisse	431'411'752.38	35.21%	37.00%	30.00%	426'136'071.90
Immeubles en nom	248'667'127.38				245'643'942.90
Fonds immobiliers	182'744'625.00				180'492'129.00
Placements alternatifs	212'040'842.50	17.31%	13.50%	15.00%	191'847'576.13
Hedge Funds	32'675'081.00	2.67%	3.00%		30'484'866.00
Private Equity	133'055'256.50	10.86%	7.50%		115'518'336.50
Infrastructures	46'310'505.00	3.78%	3.00%		45'844'373.63
Compte de régularisation actif	1'157'589.71	0.09%	0.00%		729'937.66
Produits à recevoir	1'157'589.71				729'937.66
Intérêts courus	0.00				0.00
Total de l'actif	1'225'088'159.24	100.00%	100.00%		1'193'772'482.83
Placements monnaies étrangères	333'654'910.50	27.24%	30.00%		322'761'037.13

L'ensemble des limites définies aux articles 54, 54a, 54b, al. 1 et 2 et 55 OPP 2 sont respectées, à l'exception de l'immobilier et des placements alternatifs, qui présentent un dépassement de 5.21% respectivement de 2.31%.

Les placements respectent les marges d'allocation définies dans le règlement de placement approuvé par le Conseil durant sa séance du 9 décembre 2020, hormis pour les placements alternatifs et le private equity, qui dépassent les bornes de 2.31% respectivement 0.86%. Ces dépassements découlent des performances exceptionnelles réalisées par l'allocation en private equity, notamment durant l'année 2021 (+ 40% / + Fr. 42'000'000.-). Des mesures ont été prises par le Bureau du Conseil pour diminuer l'exposition à cette classe d'actif et la réduire progressivement à son allocation stratégique.

Le Conseil de fondation fait usage de la possibilité d'extension des limites de placement pour l'immobilier et les placements alternatifs (voir 6.2), qui font l'objet d'une attestation du conseiller institutionnel dans le rapport annuel.

Les placements alternatifs respectent l'article 53 al. 4 OPP2 (placements collectifs diversifiés / certificats diversifiés / produits structurés diversifiés). Les titres sont libres de tout engagement ou nantissement.

6.5. Instruments financiers dérivés en cours

Aucune opération en cours.

6.6. Prêt de titres

Aucun prêt de titres n'a été effectué.

6.7. Explication du résultat brut des placements**6.7.1. Produit brut des liquidités et placements sur le marché monétaire**

	2024	2023
Produit d'intérêts sur avoirs en comptes courants	47'484	27'069
Produit sur placements à terme	79'268	129'654
	126'752	156'723

6.7.2. Produit brut des titres

	2024	2023
Obligations		
Produit d'intérêts	1'170'769	1'098'217
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-33'115	-
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-1'956'137	4'549'762
	-818'483	5'647'979

	2024	2023
Actions		
Dividendes	4'106'200	4'356'165
Bénéfices et pertes de cours réalisés	3'393'743	-
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	25'770'900	21'768'577
	33'270'843	26'124'742

	2024	2023
Autres titres (convertibles)		
Produits d'intérêts	404'155	352'210
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-	-
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	2'662'435	3'041'079
	3'066'590	3'393'289

	2024	2023
Total produit brut des titres	35'518'950	35'166'010

6.7.3. Produit brut des prêts hypothécaires

	2024	2023
Intérêts	13'138	166'710
Constitution (-) / Dissolution (+) de dépréciation	-.-	2'000'000
	13'138	2'166'710

Les prêts hypothécaires s'élèvent au bouclage de l'exercice à Fr. 7'388'468.-. Ces prêts sont garantis par des cédules hypothécaires en premier rang.

Notre Fondation a investi dans des placements directs dans des hypothèques suisses pour un montant de Fr. 7'388'468.- au travers de la Fondation Hypotheka, qui a subi des irrégularités de la part de son gestionnaire. Sur la base des informations à disposition au jour de l'établissement des comptes, une perte de valeur sur ces placements est possible. En tenant compte de certains paramètres, comme le remboursement de plusieurs dossiers de prêts et une appréciation actualisée de nombreux débiteurs, la dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2014 de Fr. 16'430'000.- a finalement été ramenée à Fr. 7'000'000.- au 31 décembre 2023. Durant l'année 2024, 6 dossiers ont été amortis pour un montant de Fr. 3'365'117.-, réduisant la provision à Fr. 3'634'883.- au 31 décembre 2024. Après étude des 4 dossiers encore en portefeuille, le Conseil de Fondation a considéré, lors de sa séance du 11 décembre 2024, que ce montant était suffisant.

6.7.4. Produit brut de l'immobilier direct

	2024	2023
Produits des locations et subventions	13'614'289	13'508'910
Produits d'administration de la fortune	552'946	546'475
Frais d'exploitation, intérêts, impôts	- 5'608'051	- 5'595'328
Plus/moins-values sur immeubles	4'721'511	- 10'310'000
	13'280'695	- 1'849'943

6.7.5. Produit brut des fonds immobiliers

	2024	2023
Produits des dividendes	2'956'244	2'151'023
Produits d'administration de la fortune	1'594'948	1'620'564
Plus/moins-values	2'131'051	- 1'176'042
	6'682'243	2'595'545

6.7.6. Produit brut des autres placements (Hedge Funds / Private Equity / Infrastructure)

	2024	2023
Produits d'intérêts	11'098'555	8'517'906
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-.-	-.-
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	10'519'728	- 7'079'023
	21'618'283	1'438'883

6.7.7. Performance des placements

La performance annuelle de l'ensemble des véhicules de placement est calculée annuellement par le conseiller institutionnel. Elle s'élève à **5.40%** (2.32% exercice précédent).

6.7.8. Créance envers les employeurs / Placement auprès des employeurs

Il n'existe aucune créance envers les employeurs, à l'exception du compte débiteurs (voir point 6.4) qui présente un solde de cotisations à verser de Fr. 9'200'039.- au 31.12.2024 (Fr. 8'641'525.- au 31.12.2023).

Les employeurs affiliés versent chaque mois à la Fondation les cotisations des salariés et les contributions de l'employeur. Lorsque les contributions n'ont pas été versées et sont échues, la Fondation procède à leur recouvrement par voie légale.

Aucun placement n'est effectué auprès des employeurs.

6.7.9. Rétrocessions

Néant.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1.

<u>Compte de régularisation actif</u>	2024	2023
Produits à recevoir	1'157'590	729'938
Charges payées d'avance	--	--
	<u>1'157'590</u>	<u>729'938</u>

<u>Compte de régularisation passif</u>	2024	2023
Paiements assurances (avances s/rentes)	6'929	6'929
Produits reçus d'avance (loyers)	--	393'604
Charges à payer	274'524	227'491
Versement rente complémentaire aux bénéficiaires (cf point 9.1)	2'151'293	2'116'352
	<u>2'432'746</u>	<u>2'744'376</u>

7.2. Frais d'administration de la fortune

Une synthèse de l'ensemble des frais de gestion de la fortune identifiés ou non identifiés est jointe à la fin de la présente annexe. A partir du 1^{er} janvier 2013, tous les frais de gestion de fortune identifiables ont été comptabilisés selon la directive CHS PP D-02/2013.

Durant sa séance du 5 juin 2024, le Conseil de Fondation a pris note de la pondération des placements collectifs non transparents et s'est prononcé pour la poursuite de la politique de placement.

7.3. Autres produits

Néant.

7.4. Frais d'administration (frais généraux)

	2024	2023
Honoraires architecte	33'264	27'522
Jetons de présence	76'920	45'693
Participation de la Fondation aux F.G.	1'019'468	1'006'999
Frais informatiques (logiciels)	129'745	122'171
Frais postaux	19'357	19'083
Publications annonces	412	576
Loyer	115'885	115'642
Frais avocats / notaires	99'271	100'813
Frais administratifs FER	34'862	35'411
Frais de poursuite	--	--
Frais divers	42'729	39'105
Total	1'571'913	1'513'015

Part frais s/cotisations (pour mémoire)	1'491'285	1'528'795
--	------------------	------------------

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes 2023 ont été transmis à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, ASFIP Genève en juin 2024.

Il n'existe actuellement aucune demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

9. Autres informations relatives à la situation financière9.1 Rentes

Les rentes n'ont pas été indexées en 2024, ni en 2025.

Sur la base des résultats estimés au 30 novembre 2024, indiquant un taux de performance situé entre 4.51% et 5.50%, le Conseil de fondation a décidé, durant sa séance du 11 décembre 2024, de procéder au versement exceptionnel, d'une rente complémentaire à l'ensemble des bénéficiaires de rentes. Cette décision était conditionnée au maintien du taux de performance dans la fourchette susmentionnée au 31 décembre 2024.

Le paiement a été effectué en janvier 2025, mais comptabilisé sur l'exercice 2024, pour un montant global de Fr. 2'151'293.-.

9.2 Liquidation partielle

Les sorties de l'année ne sont pas de nature à déclencher une liquidation partielle.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Genève, le 17 avril 2025



CPPIC - Synthèse des frais de gestion de la fortune au 31.12.2024 (OPP2)

Véhicule d'investissement	Allocation stratégique	Fortune sous gestion au 31.12.2024		TER en %	TER en CHF	Frais directs	Frais totaux du placement	Perf
		Montant	en % de la fortune totale					
Obligations suisses	2.5%	30'945'923	2.53%					
Obligations suisses - gestion interne		20874340	1.70%	0.00%	-	-	-	1.44%
Mandat XD Investments		10071583	0.82%	0.00%	-	36'678	36'678	0.23%
Obligations étrangères en monnaies étrangères	10.0%	121'551'377	9.92%					
Amundi Obligations Internationales - I		31'340'716	2.56%	0.90%	282'066	282'066	282'066	-1.93%
FTIF - Tripletton Global Bond Fund - I		25'641'894	2.09%	0.82%	210'264	210'264	210'264	1.78%
Mirabaud Global Strategic Bond Fund - HI		31'432'425	2.57%	0.79%	248'316	248'316	248'316	-15.38%
JSS Jacob Safra Sarasin SI-Senior Loan Fund		33'136'342	2.70%	1.08%	357'872	-103'773	254'099	1.16%
Obligations convertibles	4.0%	52'331'175	4.27%					
UBS IF - Global Convertible Bonds - YA		25'397'954	2.07%	0.02%	5'080	155'728	160'808	5.36%
Bantleon Select		26'933'221	2.20%	0.15%	40'400	77'870	118'270	3.60%
Actions suisses	15.0%	177'374'505	14.48%					
Mandat IAM		36'967'271	3.02%	0.00%	-	229'727	229'727	7.08%
Pictet Swiss Market Tracker Z		96'423'092	7.87%	0.08%	77'138	60'058	137'197	4.76%
ethos Actions CH Mid & Small		22'043'761	1.80%	0.80%	176'350	-50'416	125'934	8.92%
UBS - Small & Mid Caps I - X		21'940'381	1.79%	0.00%	-	67'260	67'260	3.15%
Actions Europe	5.0%	58'927'706	4.81%					
IST Europe Index SRI III		43'124'855	3.52%	0.12%	51'750	-	51'750	3.53%
Aberdeen Standard Life Small		15'803'051	1.29%	1.02%	161'191	-	161'191	3.53%
Actions internationales	7.5%	95'361'442	7.78%					
IST Globe Index SRI III		47'784'596	3.90%	0.10%	477'85	-11'218	466'637	15.57%
Allianz Global Small Cap		23'443'044	1.91%	0.76%	178'167	-11'218	166'949	18.09%
One Creation		3'791'014	0.31%	0.00%	-	-	-	15.50%
One Sustainable Fund - Global Environment		20'342'789	1.66%	1.53%	311'245	-	311'245	0.00%
Fonds de hedge fonds	3.0%	32'675'081	2.67%					
Kedge Capital Select Funds - Global Fund C	ZZ00AA5EMH0	22'979'955	1.88%	5.23%	1'201'852	-	1'201'852	7.18%
HSBC Global Hedge Fund CHF	GB00B01FR355	9'695'126	0.79%	6.45%	625'336	-	625'336	7.39%
Private equity	7.5%	133'055'256	10.86%					
Pictet Private Equity		79'828'809	6.52%	3.27%	475'958	824'140	1'300'098	9.73%
CSF 2 Private Equity		17'514'779	1.43%	3.74%	655'053	606'639	1'261'692	9.46%
Schroders Private Equity		25'567'109	2.09%	4.85%	1'188'871	-	1'188'871	-1.34%
Ethos Services		86'580	0.01%	0.00%	-	-	-	20.39%
Unigestion Private Equity		963'280	0.08%	-0.16%	-15'41	-	-15'41	0.00%
Renaissance Technologies IV		17'595'000	0.14%	8.70%	153'077	-	153'077	13.49%
Renaissance Evergreen		7'333'200	0.60%	2.10%	153'997	-	153'997	31.16%
Infrastructures	3.0%	46'310'505	3.78%					
Partners Group - Global Infrastructure 2015		5'020'021	0.41%	3.63%	182'227	72'363	254'590	13.09%
Reichmuth CH		9'497'776	0.78%	1.16%	110'174	-	110'174	9.76%
Reichmuth Sustainable		9'884'321	0.81%	3.26%	322'229	-	322'229	-8.99%
UBS AST 3 Global Infrastructure		8'484'151	0.69%	2.38%	201'923	72'363	274'286	0.42%
IST 3 Infrastructure Global		13'424'236	1.10%	0.86%	115'448	-	115'448	11.14%
Hypothèques	3.0%	3'753'585	0.31%					
				0.35%	13'138	-	13'138	-0.77%
Immobilier	37.0%	431'411'752	35.21%					
Immobilier - direct		248'867'127	20.30%	0.22%	552'946	111'987	664'933	4.15%
Realitum II		2'355'898	0.19%	8.44%	198'821	-	198'821	5.12%
Realitum III		15'119'57	0.12%	1.43%	216'21	-	216'21	95.86%
Rothschild Smart Estate Fund		1'067'097	0.09%	Non transparent	-	-	-	8.89%
Prisma Previous		7'135'188	0.58%	0.94%	67'071	-	67'071	-13.60%
Patrimonium		17'165'931	1.40%	0.66%	113'295	-	113'295	2.38%
Swiss Prime - Immobilier suisse		23'981'548	1.96%	0.66%	158'278	-	158'278	1.95%
Helvetia Immobilier romand		24'045'137	1.96%	0.66%	158'698	-	158'698	2.40%
CS Real Estate Fund LivingPlus		18'371'807	1.37%	0.73%	122'142	-	122'142	3.47%
CS Multi Manager Real Estate Global		11'397'379	0.93%	1.95%	222'249	-	222'249	9.60%
Lithos - Immo 20		11'037'251	0.90%	0.57%	62'912	-	62'912	-7.31%
Lithos - Immo 30		7'399'134	0.60%	0.63%	46'615	-	46'615	5.12%
Fondation UBS - Immobilier commercial suisse		20'252'867	1.65%	0.85%	131'642	62'086	193'728	4.22%
Greenbird Housing - Immeubles d'habitation en Suisse	CH0224042157	22'385'905	1.83%	0.67%	149'986	-	149'986	3.19%
Fondation UBS - Immobilier étranger - IX		16'277'926	1.33%	0.87%	141'618	49'901	191'519	3.75%
Liquidités	2.5%	29'324'138	2.39%					
				0.00%	-	-	-	0.00%
Divers		12'065'712	0.98%					
				0.00%	-	-	-	0.00%
Fortune sous gestion	100.0%	1'225'088'158	100.00%					
					11'827'701	1'392'534	13'220'236	5.40%

31.12.2023

Taux de placements avec indications de frais considérés transparents	99.91%	99.90%	13'220'236
Taux de placements avec indications de frais considérés non-transparentes	0.09%		
Autres frais : frais d'achat et de vente, commissions, tenues de dépôt, timbres, conseils			
			494'156
Total des frais de gestion de fortune			
			13'714'392
% des frais de gestion de fortune par rapport à l'intégralité des placements transparents			
			1.12%

Remarque importante 1: Tous les ratios de frais sont calculés à la date de référence du Bilan. Nous considérons que les taux ainsi obtenus ne s'écartent pas de manière significative des taux effectifs. Cette méthode de faire est explicitement tolérée par les directives de la CHS PP, éditées le 23.04.2013, concernant les indications des frais de gestion de la fortune (page 14 du document, rubrique "matérialité")

Remarque importante 2: Les divers frais bancaires (dépôts, transactions, etc) sont consolidés sous la rubrique "Autres frais". Leur attribution spécifique aux divers placements serait lourde (en réalisation et en contrôle) et n'apporterait pas de valeur ajoutée à la vision d'ensemble



Caisse paritaire de prévoyance
de l'industrie et de la construction (CPPIC)
Rue Malatrex 14
1201 Genève

Vevey, le 23 avril 2025

Attestation de conformité aux dispositions légales

Extension des possibilités de placement selon art. 50 al. 4 OPP2

Dépassement des limites OPP2 dans l'immobilier et dans les placements alternatifs

Nous évaluons l'application de l'article 50 al. 4 OPP2 « Extension des possibilités de placement » et établissons la présente attestation de conformité. Celle-ci se base sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et se fonde sur un contrôle de risque moyennant un calcul CAA™ - Congruence Actif / Actif™.

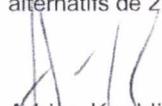
Pour l'exercice 2024, il ressort que la volatilité mesurée sur 12 mois pour l'allocation stratégique présentant un dépassement des limites OPP2 dans l'immobilier et dans les placements alternatifs est de 3,13% contre 3,24% pour une allocation n'intégrant que 30% d'immobilier et 15% de placements alternatifs. Il ressort que le profil de risque est proche entre les deux allocations, avec une espérance de rendement supérieure pour l'allocation présentant un dépassement des limites OPP2 dans l'immobilier et dans l'alternatif.

Nos calculs sont effectués sur la base d'une méthode qui permet de garantir une fiabilité du résultat et sa pérennité. Le modèle appliqué l'est pour l'ensemble de notre clientèle disposant des mêmes contraintes et éléments d'informations.

Nous estimons que cette attestation constitue une base objective pour que le Conseil de fondation puisse se former une opinion du risque attendu de ces investissements.

Compte tenu du profil de risque que nous avons calculé, nous ne pourrions être tenus responsables en cas de déviation prononcée de celui-ci, ce, plus particulièrement en cas d'inadéquation du choix des gestionnaires en charge de l'application de l'immobilier. Si des écarts devaient être constatés quant au profil de risque résultant de l'allocation de gestionnaires, il en serait fait référence dans notre rapport annuel à l'attention des organes de gestion.

Nous confirmons que par une allocation à des gérants en conformité au profil de risque calculé, une allocation stratégique présentant un dépassement des limites OPP2 dans l'immobilier de 7,00% et dans les placements alternatifs de 2,50% reste applicable.


Adrien Koehli
co-CEO


Sabahudin Softic
Fondé de pouvoir
Gestion institutionnelle

Quai Perdonnet 5 | CH-1800 Vevey | Tél. +41 21 925 00 33 | coninco@coninco.ch